



Le financement des raccordements électriques

Morvillars le 12 février 2015

1



Le raccordement électrique

Généralités & chiffres clés

1.1

Rappel des règles liées à l'application de la Loi SRU / UH

Depuis le 1^{er} janvier 2009

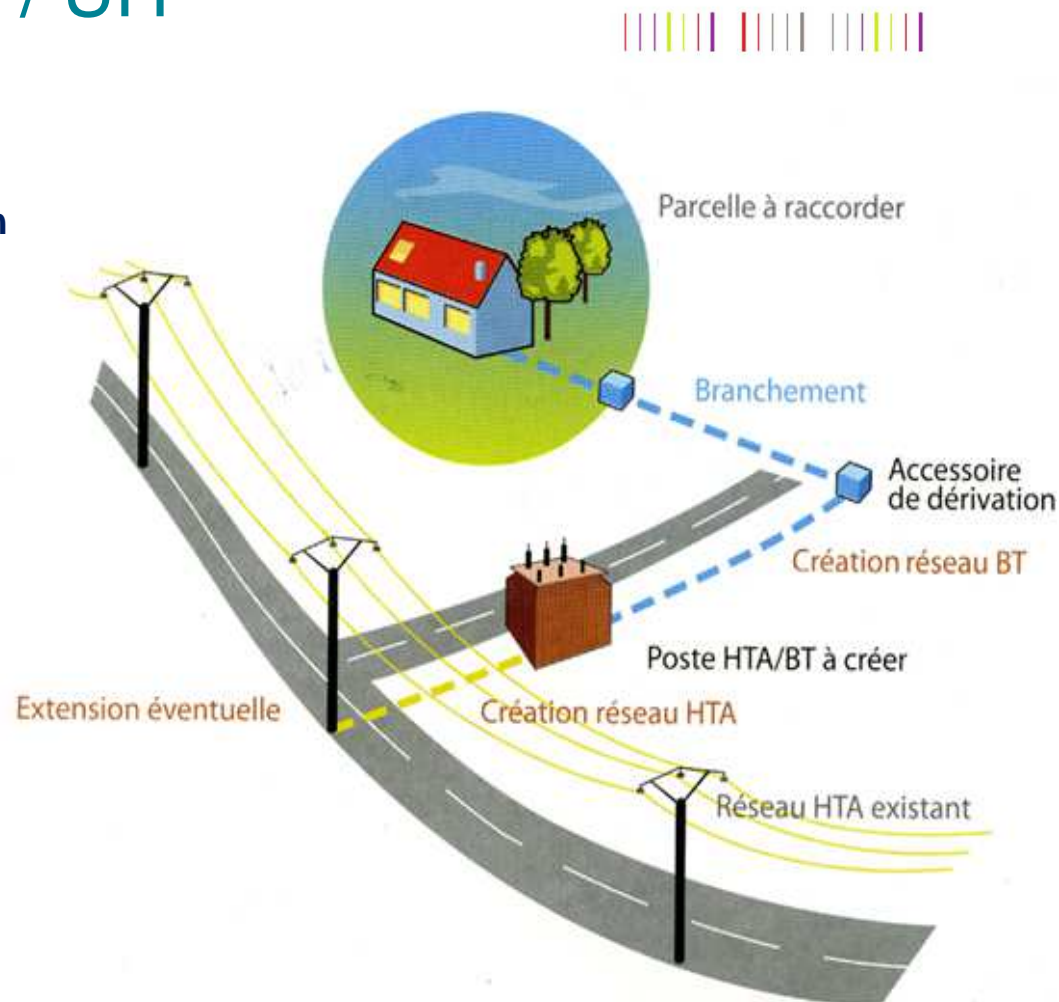
- Les communes **sont invitées à consulter ERDF** lors de l'instruction d'une **Autorisation d'Urbanisme**

- **les communes décident**, en accordant une Autorisation d'Urbanisme, de **son raccordement au réseau de distribution électrique**

- La commune contribue financièrement au raccordement électrique du projet pour la part extension **hors du terrain d'assiette de l'opération en domaine public.**

- Le chiffrage est effectué au **barème** de raccordement avec une **réfaction de 40%** (prise en charge d'ERDF)

- La commune peut répercuter au pétitionnaire une partie des sommes engagées via les taxes d'urbanisme.



1.2

Le barème de facturation

Barème Raccordement Version 3 applicable depuis 28 septembre 2011

Prise en charge des coûts de raccordement individuel et collectif en Basse Tension :

- ✓ **La partie branchement** est à la charge du demandeur.
- ✓ **La partie allongement du réseau** est à la charge de la collectivité.
- ✓ **Les travaux sur le réseau existant** sont à la charge d'ERDF

Le principe du Forfait :

Forfaitisation du prix des branchements aéro-souterrain, souterrain.

- ✓ environ 1500 € en zone rurale
- ✓ et 1700 € en zone urbaine.



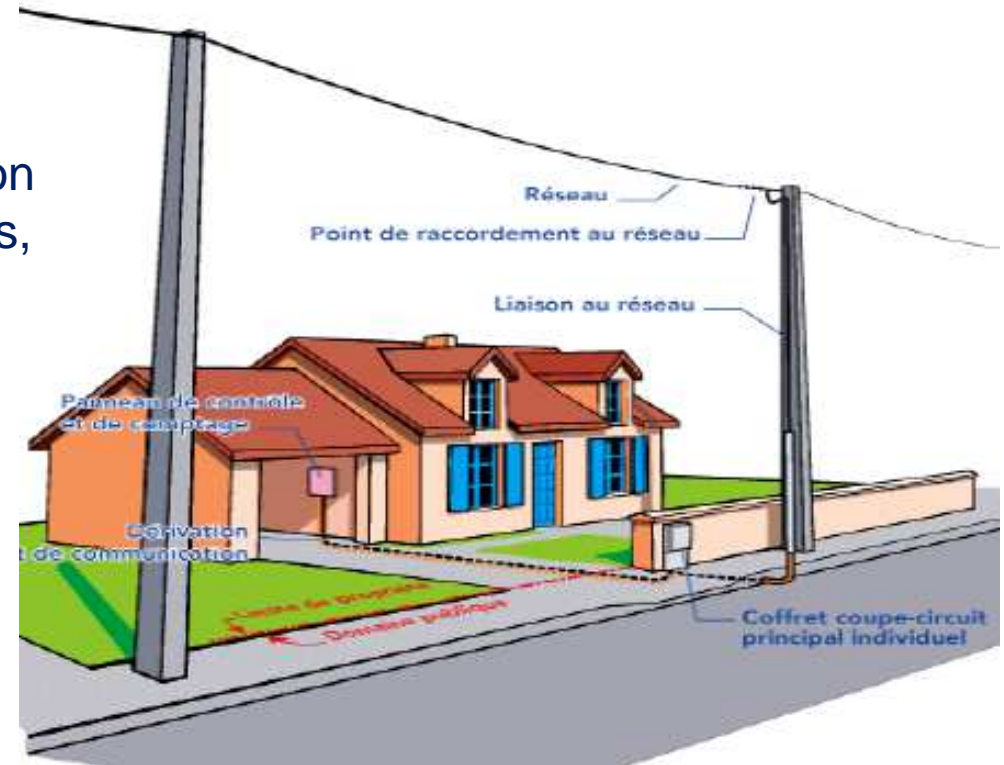
1.3

Le raccordement de référence



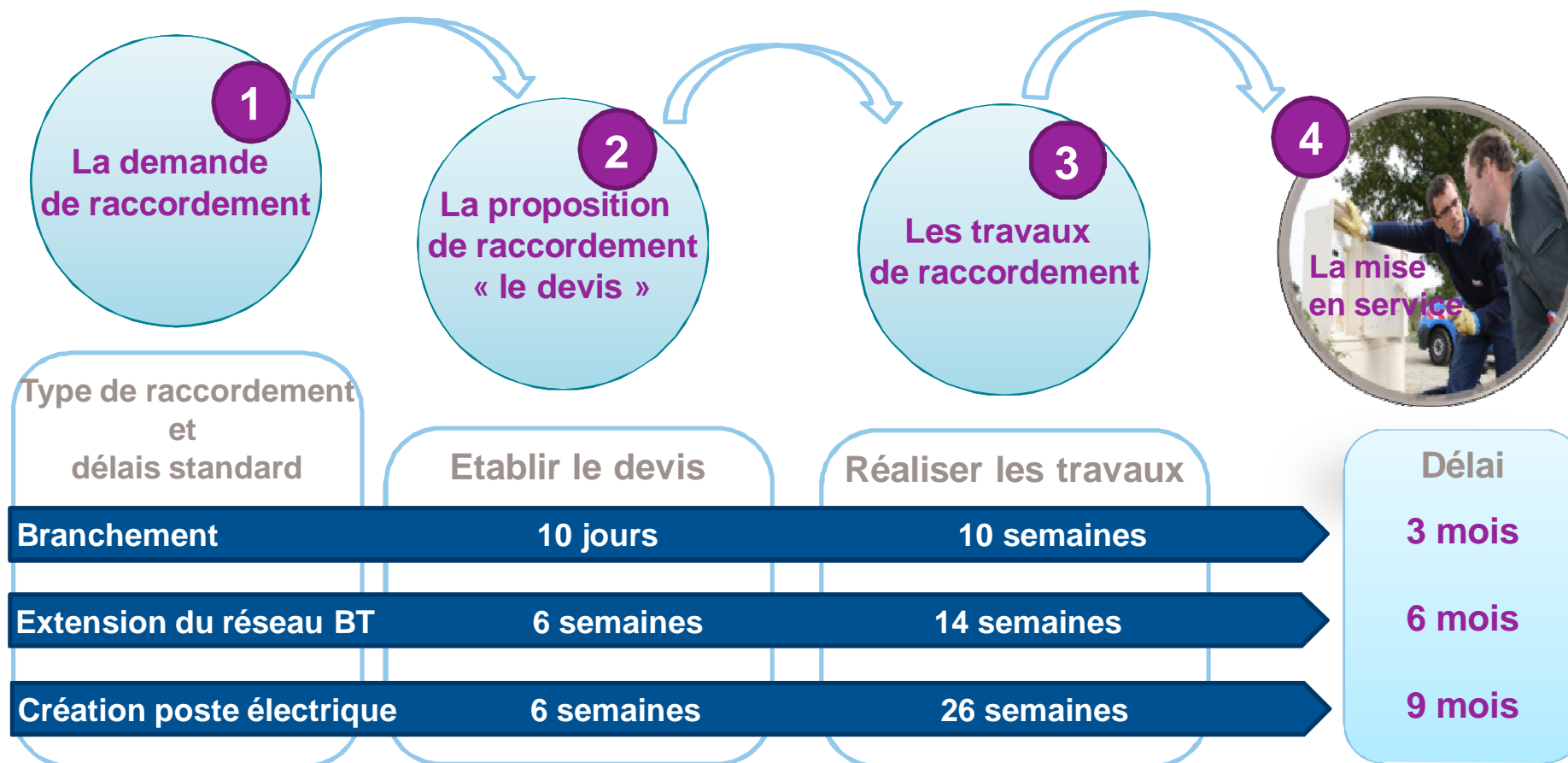
Le raccordement de référence, est l'opération de raccordement qui minimise la somme des coûts des ouvrages de raccordement calculés à partir du barème et qui :

- ✓ est **nécessaire et suffisant** pour satisfaire l'évacuation ou l'alimentation en énergie électrique des installations,
- ✓ emprunte un tracé **techniquement et administrativement réalisable**,
- ✓ est conforme au **référentiel technique**



1.4

Les étapes incontournables d'un raccordement



1.5

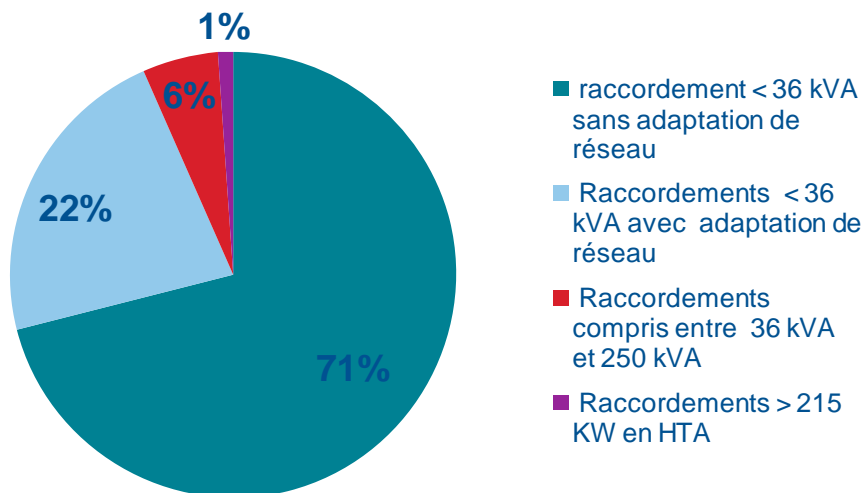
Raccordements dans le Territoire de Belfort en 2013



469 nouveaux clients raccordés en 2013

71% des opérations de raccordement ne nécessitent pas d'extension.

4,3 M €uros d'investissement ERDF consacrés au raccordement des clients

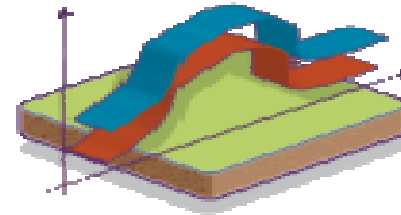


2



Le financement des raccordements électriques.

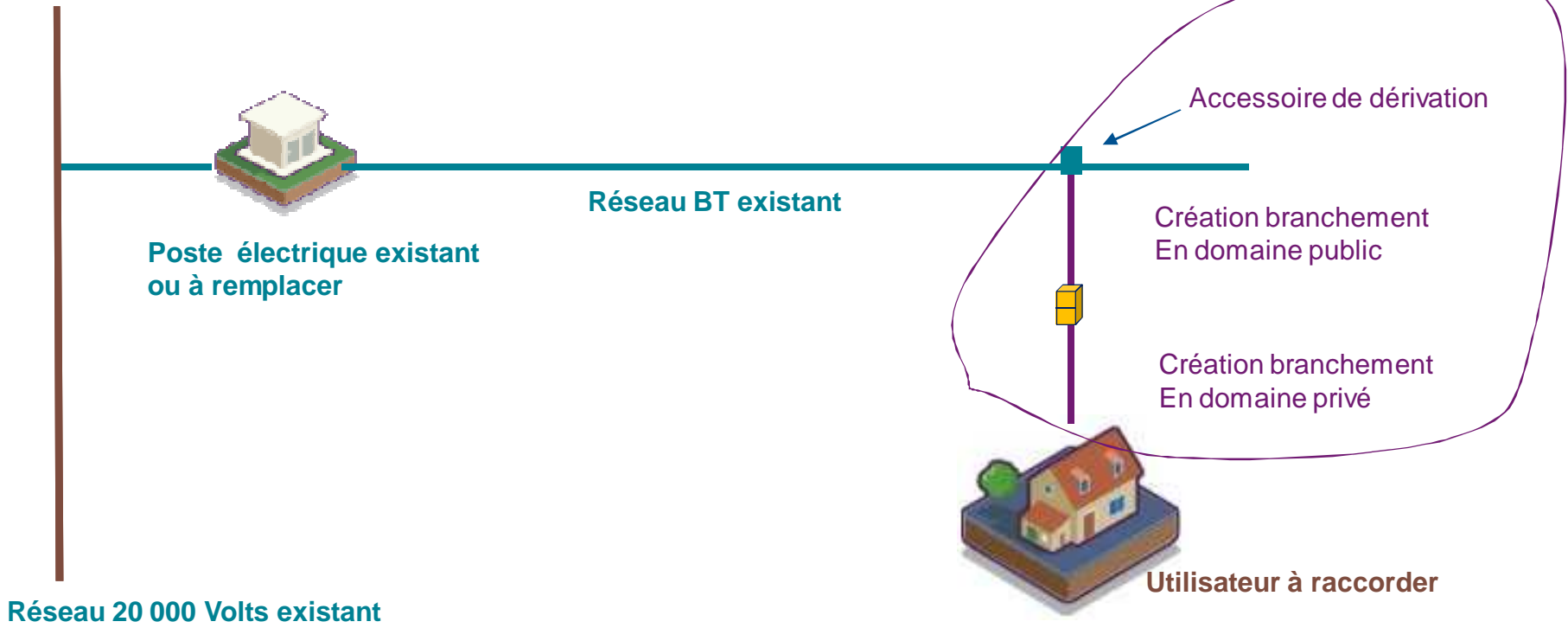
Cas pratiques



2.1

Raccordement individuel – Logement Basse Tension ≤ 36 kVA

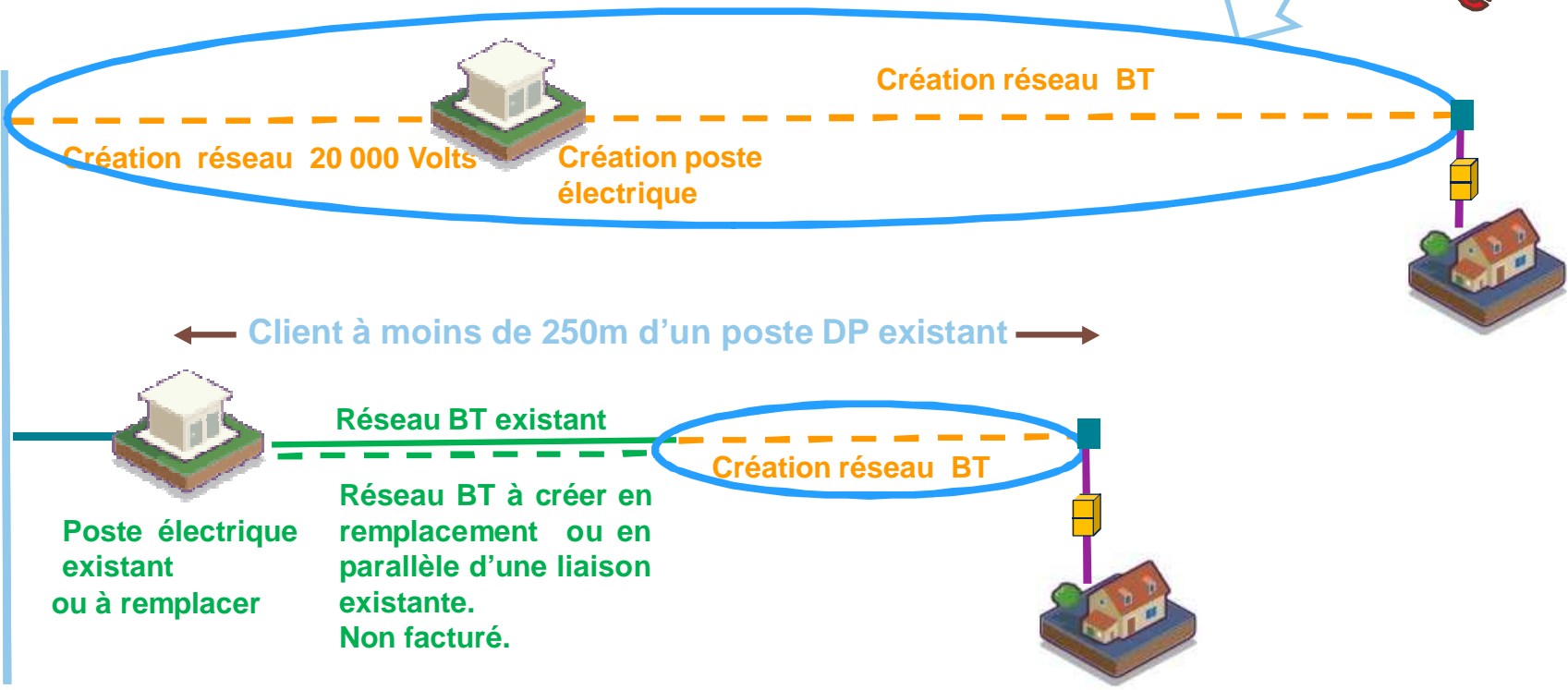
**Sans
facturation à la
collectivité**



2.2

Raccordement individuel - Logement Basse Tension ≤ 36 kVA

Avec facturation à la collectivité



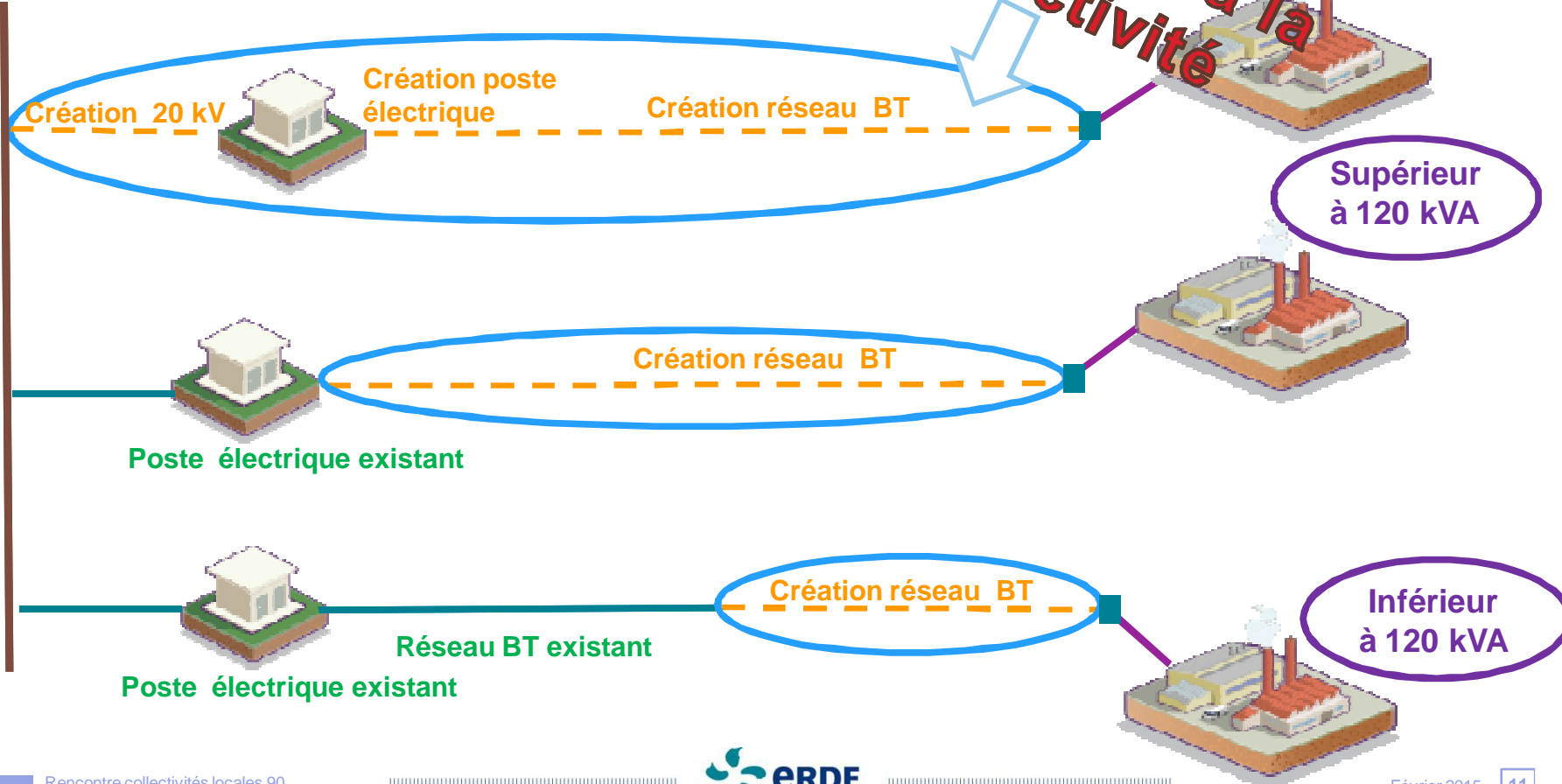
Réseau 20 000 Volts existant

2.3

Raccordement individuel – PME & PMI Basse Tension de 36 à 250 kVA

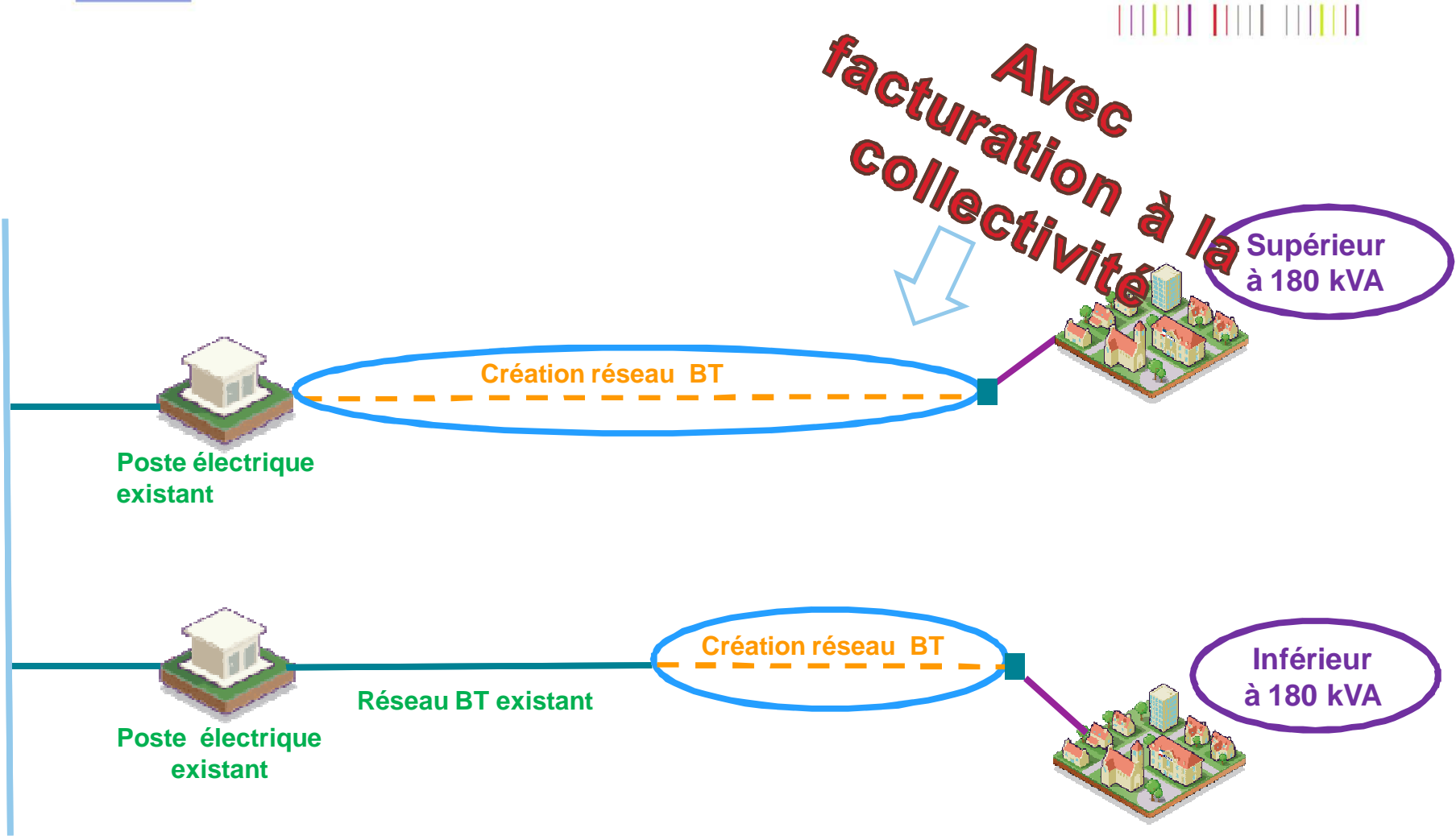


Avec facturation à la collectivité



2.4

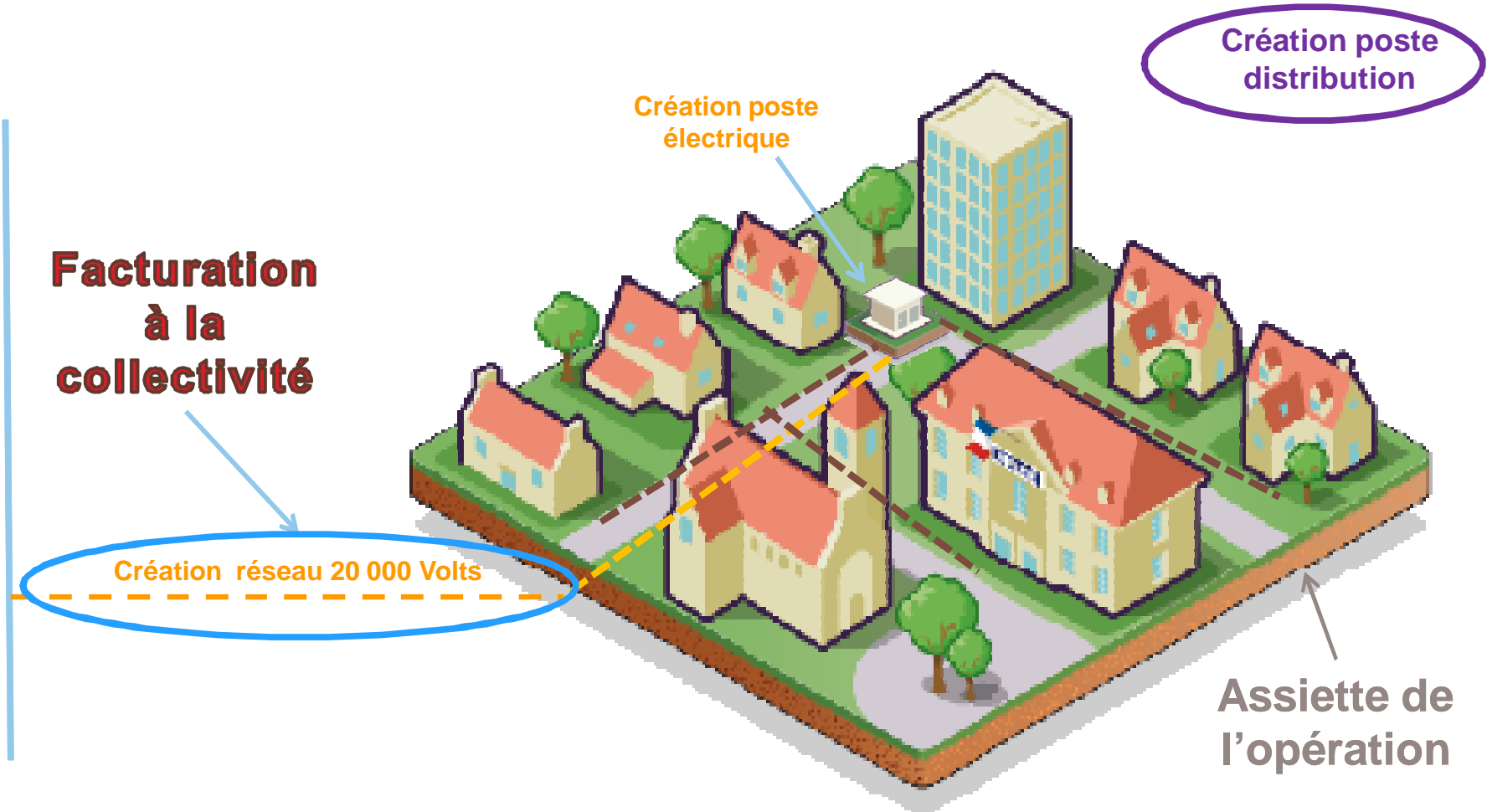
Raccordement collectif - Lotissement Basse Tension de 36 à 250 kVA



Lotissement à raccorder

2.5

Raccordement collectif - Lotissement Basse Tension de 36 à 250 kVA



2.6

Synthèse



- ✓ Consulter ERDF lors des CU/AU (1 mois)
- ✓ Anticiper sur les délais (devis, travaux).
- ✓ Raccordement individuel < 36 kVA :
 - ➡ Distance de 250 m/au poste électrique
- ✓ Raccordement individuel/collectif de 36 à 250 kVA :
 - ➡ Besoin en puissance supérieur à 120 kVA
raccordement nécessite une extension de réseau
 - ➡ Besoin en puissance inférieur 120 kVA
raccordement suivant disponibilité sur le réseau



3



ERDF - Connect

une service en ligne

3.1

ERDF-Connect : un nouvel espace dédié au raccordement



Les demandes de nouveaux raccordements électriques doivent être adressées à ERDF via le portail ERDF Connect. Le suivi de l'instruction du raccordement est consultable en ligne

<https://connect-racco.erdfdistribution.fr/prac-internet/login/>

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Espace client | FAQ | Documentation | Trouver un contact

BIENVENUE !

ERDF-Connect

Votre espace raccordement

Démarches, contacts, outils... tous les services en ligne pour faciliter le raccordement d'une habitation ou d'un local professionnel au réseau d'électricité.

MES DÉMARCHES

- 1 La demande**
Vous souhaitez faire raccorder votre logement ou votre local au réseau électrique ? Obtenez toutes les informations pour préparer votre dossier. [\[+ d'infos \]](#)
- 2 La proposition**
Sur la base d'un dossier complet, comprenant un formulaire de demande et des documents complémentaires, ERDF vous fera une proposition de raccordement. [\[+ d'infos \]](#)
- 3 Travaux et mise en service**
Les travaux de raccordement au réseau électrique sont en cours ? Lancez les démarches qui permettront la mise en service de votre installation. [\[+ d'infos \]](#)

ACCÉDER À MON ESPACE CLIENT

DÉJÀ INSCRIT ?

Identifiant

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Valider

PAS ENCORE INSCRIT ?

- [Créer un compte](#)
- [Faire une demande en ligne](#)

INFO RACCORDEMENT Nouveau service en ligne bientôt accessible sur l'ensemble du territoire

4

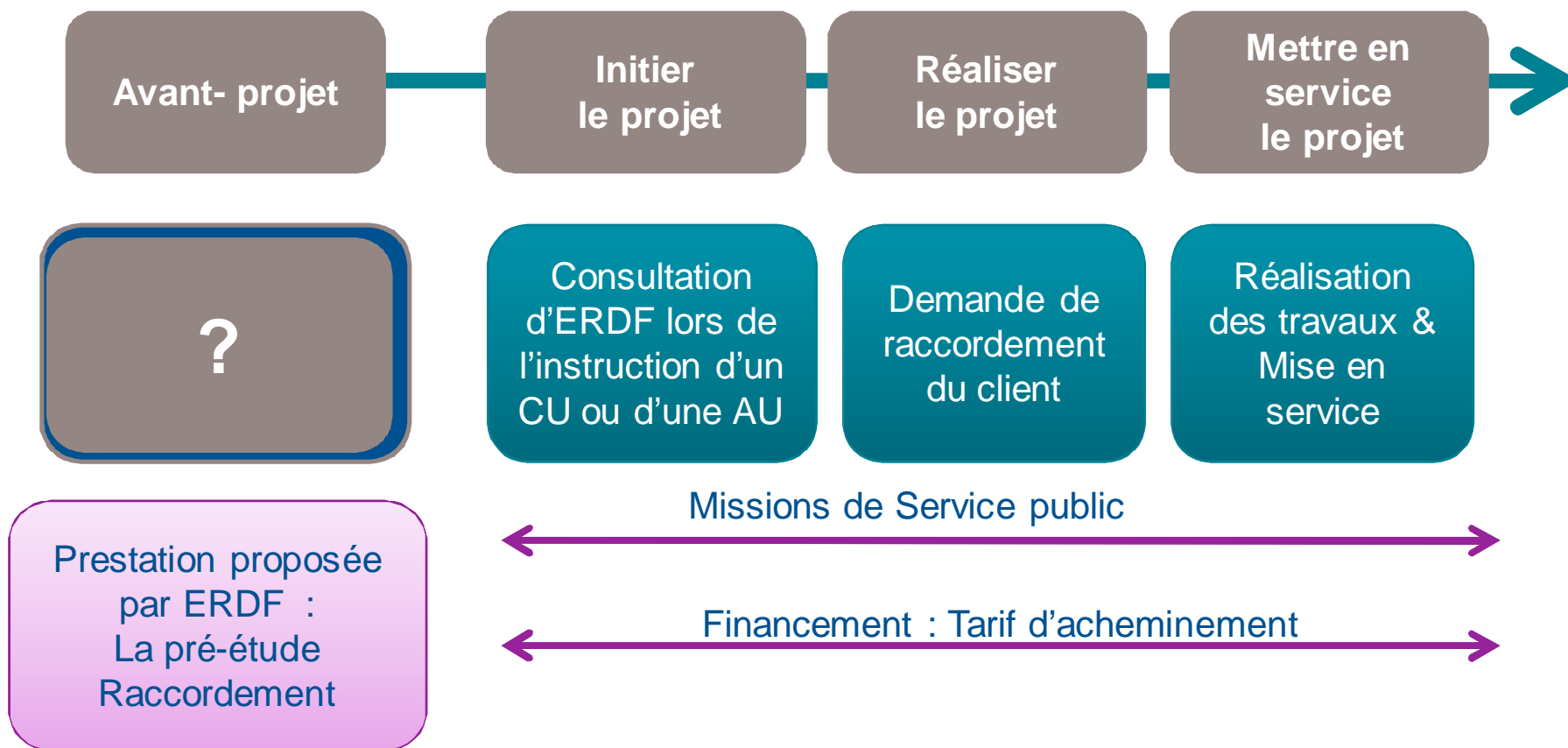


L'accompagnement des projets des collectivités locales

La pré-étude raccordement

4.1

La vie d'un projet et son accompagnement par ERDF



4.2

Le service Pré-étude Raccordement destiné aux collectivités locales



Descriptif : ERDF indique dans ses pré-études :

- ✓ Les ouvrages électriques à créer ou à modifier :
Hors du terrain de l'assiette de l'opération
Dans l'assiette de l'opération *
 - ✓ Le coût estimatif :
 - ✓ du raccordement,
 - ✓ du réseau basse tension à créer dans le terrain d'assiette de l'opération *
 - ✓ des branchements qui seront réalisés dans le cadre du projet
 - ✓ Estimation des délais pour la réalisation des travaux.
- * à l'exception des lotissements communaux

Les avantages :

- ✓ Evaluer les conséquences des décisions d'urbanisation sur le réseau électrique
- ✓ maîtriser les plans de financement



La facturation de ce service s'élève à :

- 225 € HT pour une étude ≤ à 3 lots
- 550 € HT pour une étude comprise entre 4 et 20 lots.
- 1100 € HT pour une étude > à 20 lots ou révision PLU



4.3

Le service Pré-étude Raccordement destiné aux collectivités locales



Pré-étude raccordement électrique

Projets de viabilisation de parcelles

Commune de



Pré-étude raccordement électrique A323/016004

Nature des travaux	ERDF	Commune	Aménageur	Total
Création extension 20 000 Volts sur 200 m	13 000	19 000	0	32 000
Sous total Domaine public	13 000	19 000	0	32 000
Création d'un poste électrique	6 000	0	8 000	14 000
Création des réseaux électriques	22 000	0	34 000	56 000
Sous total Assiette de l'opération	28 000	0	42 000	70 000
TOTAL	41 000 €	19 000 €	42 000 €	102 000 €

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont Hors Taxes.



4



Les numéros de téléphone utiles

Les numéros de téléphone utiles réservés aux communes du 90

ERDF vous accompagne dans l'instruction des certificats d'urbanisme (CU) et Autorisation d'Urbanisme (AU) et répond à vos questions en lien avec le réseau d'électricité.

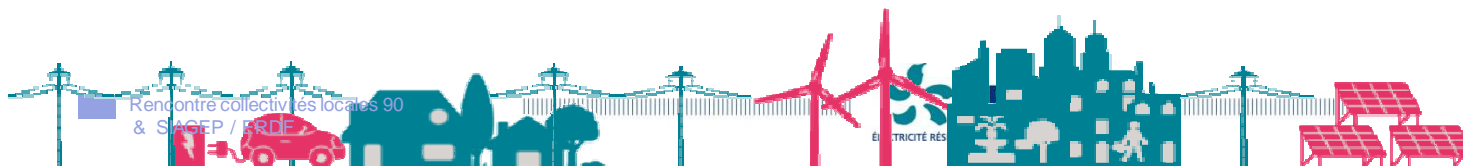
Vos interlocuteurs en lien avec les collectivités locales

Accueil Collectivités

03 81 83 87 81

www.erdf.fr

Une adresse unique pour simplifier vos démarches, trouver des informations, de la documentation technique et télécharger les formulaires.





Les numéros de téléphone utiles

ERDF vous accompagne dans vos demandes de raccordement électrique ou de déplacement d'un compteur et répond à vos questions en lien avec le réseau d'électricité.

Particuliers 09 69 32 18 45

Professionnels 09 69 32 18 46

Producteurs d'électricité 09 69 32 18 00

Dépannage 09 72 67 50 70

www.erdf.fr

Une adresse unique pour simplifier vos démarches, trouver des informations, de la documentation technique et télécharger les formulaires.

Pour toute autre demande (modification de puissance, mise en service...), contactez votre fournisseur d'énergie (n° indiqué sur votre facture d'électricité).

